

Principes d'affectation du personnel selon les zones

Rationnelle sous-tendant ces recommandations

- Chaque personne est un vecteur potentiel de COVID-19. Ainsi, la diminution des contacts interpersonnels est un moyen efficace de limiter la transmission du virus. Un même individu doit ainsi le plus possible être attribué à la même unité de soins. Cela diminue l'impact sur l'organisation en cas d'éclosion, les contacts des cas étant moins nombreux. Ce concept est le même que celui bien connu des « bulles » en milieu scolaire.
- L'investigation des éclosions démontre que le non-respect du port du masque et de la distanciation physique est la cause principale de transmission parmi les travailleurs du CHU. De plus, les données de surveillance démontrent que l'hygiène des mains n'est pas respectée dans plus de 30% des cas. Ces éléments sont toutefois les plus cruciaux et préviennent la transmission de COVID lorsque bien respectés.

Principes généraux

- Autant que possible :
 - Assigner le plus longtemps possible un même individu à la même unité de soins afin d'éviter le va-et-vient entre les zones chaudes et froides.
 - Au sein de l'unité de soins, organiser les équipes pour que les mêmes individus traitent les mêmes patients de façon longitudinale.
- Pour le personnel non dédié, faire la tournée dans l'ordre suivant :
 - Zones froides
 - Zones tièdes
 - Unités en éclosion
 - Zones chaudes
- Tenue vestimentaire
 - Compte tenu du port de l'EPI, il n'est pas nécessaire de changer ses vêtements lors du passage d'une zone à l'autre.
- Espaces communs

- Le personnel de toutes les zones peut utiliser les environnements partagés et ce sans changer leurs vêtements (cafétéria, salles de bain, salles d'enseignement, etc)

Unités en éclosion

- Limiter les intervenants au minimum.
- **Tous les intervenants, qu'ils soient de passage ou permanents, devront se soumettre aux tests de dépistage** prévus par la PCI en contexte d'éclosion

Zone chaude

- Consignes générales :
 - Assignation minimale de 7 jours en zone chaude recommandée (incluant jours travaillés et jours de congé).
 - Après une assignation en zone chaude
 - Appeler le 55005 (ligne post exposition) pour évaluation de l'exposition avant le retour en zone froide. Si les règles sont respectées et qu'il n'y a pas eu de bris dans les mesures de prévention, le travailleur peut généralement retourner travailler en zone froide dès le lendemain. Dans certaines situations particulières, un dépistage pourrait être indiqué.
 - Aucun dépistage systématique au sortir de la zone chaude, sauf si recommandé post évaluation du SSQVT.
 - Pour le personnel des unités de greffe, prévoir une période de 10 jours de travail en zone froide avant de retourner sur l'unité de greffe (autant que possible).

Zone froide

- Autant que possible, limiter les déplacements sur d'autres unités. Si déplacements, suivre l'ordre recommandé ci-dessus.
- Pour le personnel de l'équipe volante, s'assurer de limiter le nombre d'unités d'assignation.

	Personnel soignant	Hygiène et salubrité	MD traitant	MD consultant Autres professionnels	Résident	Stagiaire
Unité en éclosion	Dédié à l'unité	Dédiée à l'unité	Dédié à l'unité (sauf si bris de service)	Autant que possible, limiter les déplacements sur d'autres unités. Si déplacements, suivre l'ordre recommandé ci-dessus.	Idem à MD traitant ou consultant, selon son rôle.	Sur avis de la PCI, peut être exclu de l'unité sauf si présence essentielle pour assurer le service aux usagers.
Zone chaude	Dédié à l'unité (sauf si bris de service)	Dédié à l'unité (sauf si bris de service)	Dédié à l'unité (sauf si bris de service)	Autant que possible, limiter les déplacements sur d'autres unités. Si déplacements, suivre l'ordre recommandé ci-dessus.	Idem à MD traitant ou consultant, selon son rôle.	Exclu de l'unité sauf si présence essentielle pour assurer le service aux usagers.
Zone tiède	Dédié à l'unité (autant que possible)	Dédié à l'unité (autant que possible)	Dédié à l'unité (autant que possible)	Autant que possible, limiter les déplacements sur d'autres unités. Si déplacements, suivre l'ordre recommandé ci-dessus.	Idem à MD traitant ou consultant, selon son rôle.	Exclu de l'unité sauf si présence essentielle pour assurer le service aux usagers.
Zone froide	Autant que possible, limiter les déplacements sur d'autres unités. Si déplacements, suivre l'ordre recommandé ci-dessus.					